

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président, pour la deuxième fois en une seule journée, je me trouve en étrange compagnie...

M. GREEN: En bonne compagnie.

L'hon. M. MACKENZIE: ...puisque je partage l'avis de l'honorable député de Vancouver-Sud. Si je puis me départir de ma responsabilité ministérielle, je conviens de tout ce qu'il a dit.

Cet écueil constitue une véritable menace à la navigation et à la vie des personnes qui voyagent vers le nord ou le sud. Je me suis querellé avec le ministère, et ma correspondance le démontre, au sujet de son manque d'attention à l'égard de ce problème. Parlant à titre de simple député de Vancouver-Centre pour un instant, je m'associe à l'honorable député de Vancouver-Sud pour affirmer que la Colombie-Britannique demande avec instance qu'on enlève cet écueil qui nuit à la navigation. La Colombie-Britannique est très éloignée et il arrive souvent qu'on oublie sa population. Je suis d'avis que, si les députés de Colombie-Britannique voulaient s'unir...

M. REID: N'oubliez pas que j'en ai parlé le premier.

L'hon. M. MACKENZIE: Je le sais. Si les députés de Colombie-Britannique veulent s'unir, nous pourrions exiger qu'on remédie à cet état de choses. Nous ne permettrons pas qu'une ligne de conduite caduque d'un ministère quelconque empêche la réalisation d'une amélioration nécessaire dans notre province, c'est-à-dire l'enlèvement du rocher Ripple. Si les ingénieurs ne peuvent y réussir, nous devrions en engager d'autres. Si le ministère des Travaux publics ne peut résoudre la difficulté, nous devrions confier la tâche à un autre ministère ou à une commission indépendante, ou encore à un comité, qui se chargerait d'enlever cet écueil, danger à la sécurité de notre population. L'an dernier, nous y avons perdu un navire d'un million. Jour et nuit, cet écueil menace la sécurité de la population de la Colombie-Britannique. On envisage le problème d'un point de vue caduc et anémique. On n'a pas appuyé les entrepreneurs et j'en connais la raison. Il incombe aux fonctionnaires du ministère des Travaux publics de tenter tous les moyens possibles en vue de résoudre le problème. Je sais que la chose est possible. Les députés de la Colombie-Britannique, sans distinction de parti, sont unis et décidés à obtenir qu'on enlève cet écueil; ils y réussiront.

M. PEARKES: Comme ce récif n'est qu'à quelques milles de ma circonscription, je désire ajouter certains commentaires et me joindre à ceux qui ont réclamé la suppression de cette menace à la navigation. La semaine dernière, j'ai transmis au ministre les avis

d'un ingénieur praticien et d'un capitaine de navire sur un moyen nouveau d'accomplir la tâche. J'espère qu'il le soumettra à ses ingénieurs pour savoir si l'on n'aurait pas là la solution au problème.

M. LANGLOIS: L'honorable député de Vancouver-Sud a prononcé tout à l'heure une parole qui ne me semble pas tout à fait conforme aux faits. En nous parlant des griefs, très motivés d'ailleurs de la Colombie-Britannique, il a dit que, l'obstacle en question se trouvât-il dans le Saint-Laurent, on le ferait disparaître. J'ai l'honneur de représenter une circonscription du bas Saint-Laurent et je dois avouer à l'honorable député de Vancouver-Sud que nous n'obtenons pas, loin de là, tout ce que nous désirons.

M. GREEN: Vous le devriez.

M. LANGLOIS: Sans doute, et vous de même. Si les honorables députés de la Colombie-Britannique ou d'une autre province n'arrivent pas à obtenir ce qu'ils réclament, ils ne devraient pas en blâmer une autre province.

M. GREEN: Nous ne blâmons pas une autre province.

M. LANGLOIS: Avant que le comité aborde l'étude du crédit de l'ingénieur en chef, j'aurais certaines observations d'ordre général à formuler sur ces postes.

(Texte)

Monsieur le président, je tiens à attirer l'attention du comité sur certains crédits de la branche du génie qui sont d'un intérêt tout particulier pour mon comté. Si j'ai attendu que le comité en soit à ce stade des crédits du ministère des Travaux publics pour faire mes remarques, c'est dû au fait que, dans mon comté, nous ne sommes pas, pour le moment du moins, surtout intéressés aux édifices publics, que nous considérons comme du luxe. Notre intérêt se porte avant tout sur le genre de travaux publics absolument nécessaires à notre développement économique et à l'expansion des deux seules grandes industries de notre région. Je me bornerai donc à parler de l'amélioration de nos havres de pêche et à la construction de nos quais commerciaux.

Premièrement, havres de pêche. Les pêcheries maritimes de la province de Québec sont surtout concentrées dans le comté de Gaspé, où elles constituent une industrie qui vient immédiatement après l'exploitation forestière, au point de vue de son importance. La côte gaspésienne, étant très escarpée et exposée aux vents qui font rage si fréquemment dans le golfe Saint-Laurent, n'offre aucun abri pour les barques de nos pêcheurs. C'est pourquoi, si nous voulons conserver cette indus-